

DÉLIBÉRATION N° CS 2025-03-021

ACCORD-CADRE DE FOURNITURES COURANTES / APPEL D'OFFRES OUVERT / FOURNITURE ET LIVRAISON DE COMBUSTIBLES / LANCEMENT DE LA CONSULTATION / AUTORISATION DE SIGNATURE

Nombre de membres :

En exercice : 33

Présents : 17

Votants : 19

L'an deux mil vingt-cinq, le 24 mars ;

L'assemblée délibérante du Syndicat mixte Cyclad, s'est réunie en séance ordinaire à l'atelier CyclaB, Rue Hilaire Sassaro à Surgères (17700), sous la présidence de Monsieur Jean GORIOUX.

Présents / Membres titulaires

Mesdames Ornella TACHE – Anne-Sophie DESCAMPS – Ghislaine GOT

Messieurs Jacky RAUD – Jean MOUTARDE – Michel LALAIZON – Serge BERNET – Jean-Luc DUGUY
Julien GOURRAUD – Emmanuel JOBIN – Jean GORIOUX – Baptiste PAIN – Jean-Paul GAILLOT
Jean-Pascal VIALE – Sylvain BARREAUD – Philippe PELLETIER – Alain FONTANAUD

1 pouvoir de Monsieur Christian LUCAZEAU à Monsieur Jean GORIOUX

1 pouvoir de Monsieur Jean-Michel CHATELIER à Monsieur Sylvain BARREAUD

Présents / Membres suppléants

Présence des suppléants sans vote

Absents titulaires

Mesdames Éliane TRAIN (excusée) – Isabelle COSSON (excusée) – Lina BESNIER (excusée) – Martine BOUTET

Messieurs Jean-Michel CHATELIER (excusé) – Christian LUCAZEAU (excusé) – Hubert COUPEZ
Jérôme GARDELLE (excusé) – Jean-Luc FOURRÉ (excusé) – Gaby TOUZINAUD – Éric GUINOISEAU
Stéphane AUGÉ – David RAFFÉ – Patrick BOUSSATON – Philippe NEAU – François VENDITTOZZI

Secrétaire de séance

Madame Anne-Sophie DESCAMPS

Convocations envoyées le :

14 mars 2025

Affichage de la convocation le : (Art. L2121-10 du CGCT)

14 mars 2025

Publication (affichage) ou notification du :

25 mars 2025



Syndicat Mixte Cyclad
CS70019 – 1 rue Julia et Maurice Marcou – 17700 Surgères
Tél. : 05 46 07 16 66 – E-mail : contact@cyclad.org
N° Siret : 251 701 900 00036

cyclad.org



Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code la commande publique,

Vu le CCAG-Fournitures courantes et services,

Considérant que la Commission d'Appel d'Offres appelée à siéger est celle fixée par délibération du Comité Syndical du 14 septembre 2020 et que sont invités à participer à la Commission Monsieur le Comptable public, Monsieur le Directeur de la Direction Départementale de la Protection des Populations ou son représentant (D.D.P.P.), ainsi que les services de Cyclad,

Considérant que l'accord-cadre actuel arrive à échéance au 30 septembre 2025, il est nécessaire de relancer une consultation,

Considérant les besoins identifiés et le montant prévisionnel de cet accord-cadre,

Considérant le rapport de présentation ci-après,

RAPPORT DE PRÉSENTATION

I – OBJET DE L'ACCORD-CADRE

Le présent rapport a pour objet la présentation du dossier d'Appel d'Offres Ouvert concernant l'accord-cadre de prestations de services : la fourniture et la livraison de combustibles.

II – NATURE ET ÉTENDUE DES BESOINS A SATISFAIRE

Le marché est allotи comme suit :

- ↳ Lot n°1 : Gazole pour un montant maximum de 2 700 000 €
- ↳ Lot n°2 : fioul domestique pour un montant maximum de 100 000 €

III – ÉCONOMIE GÉNÉRALE

Le montant global maximum de l'accord-cadre est de 2 800 000,00 € HT.

Les prix sont révisables.

Les crédits nécessaires au financement de ce service seront inscrits aux budgets primitifs 2025 et suivants.

IV – DURÉE DE L'ACCORD-CADRE

L'accord-cadre débute à compter du 1^{er} octobre 2025 pour une durée de 4 ans et pourra s'arrêter si les montants maximaux sont atteints.

V – CHOIX DE LA PROCÉDURE

Compte tenu des éléments précités, la procédure choisie est celle de l'Appel d'Offres Ouvert suivant les articles L.2124-2, R.2124-2 1^o et R.2161-2 à R.2161-5 et R.2162-1 à R.2162-4 du Code de la Commande publique.

La publicité sera envoyée suivant l'article R.2131-16 du Code de la commande publique au J.O.U.E. (Journal Officiel de l'Union Européenne) et au B.O.A.M.P (Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics).

Le dossier de consultation est téléchargeable directement sur la plate-forme mutualisée de dématérialisation www.marches-publics.info.

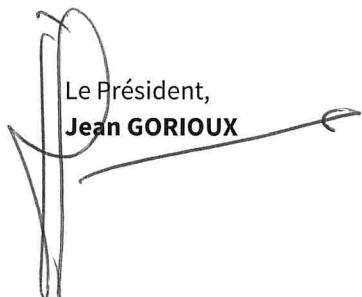


Ces explications entendues, Monsieur le Président demande au Comité Syndical de se prononcer sur la présente délibération.

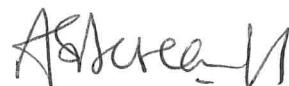
**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,
17 membres présents, 19 membres votants, à l'unanimité,**

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Prend note des besoins identifiés et de la procédure de consultation développée,
- Autorise Monsieur le Président à lancer la consultation,
- Autorise Monsieur le Président à signer l'acte d'engagement avec le(s) titulaire(s) qui sera (ont) retenu(s) par la commission d'appel d'offres désignée ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Fait à Surgères, le 25 mars 2025


Le Président,
Jean GORIOUX

Extrait certifié conforme,
La secrétaire de séance,
Anne-Sophie DESCAMPS



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité.

